



Soirée de consultation

Règlements d'emprunt nos. 636 et 637

Décrétant des travaux estimés 3 376 706\$ pour la construction
d'une station d'épuration des eaux usées, d'un réseau
d'aqueduc et d'égout sanitaire

Ordre du jour

24 mars 2017

1. Objectifs de la soirée
2. But des travaux
3. Estimation du coût des travaux
4. Répartition du coût des travaux dans les règlements d'emprunt nos. 636 et 637
5. Impact sur les comptes de taxes
6. Échéancier
7. Questions-réponses
8. Questions de l'auditoire

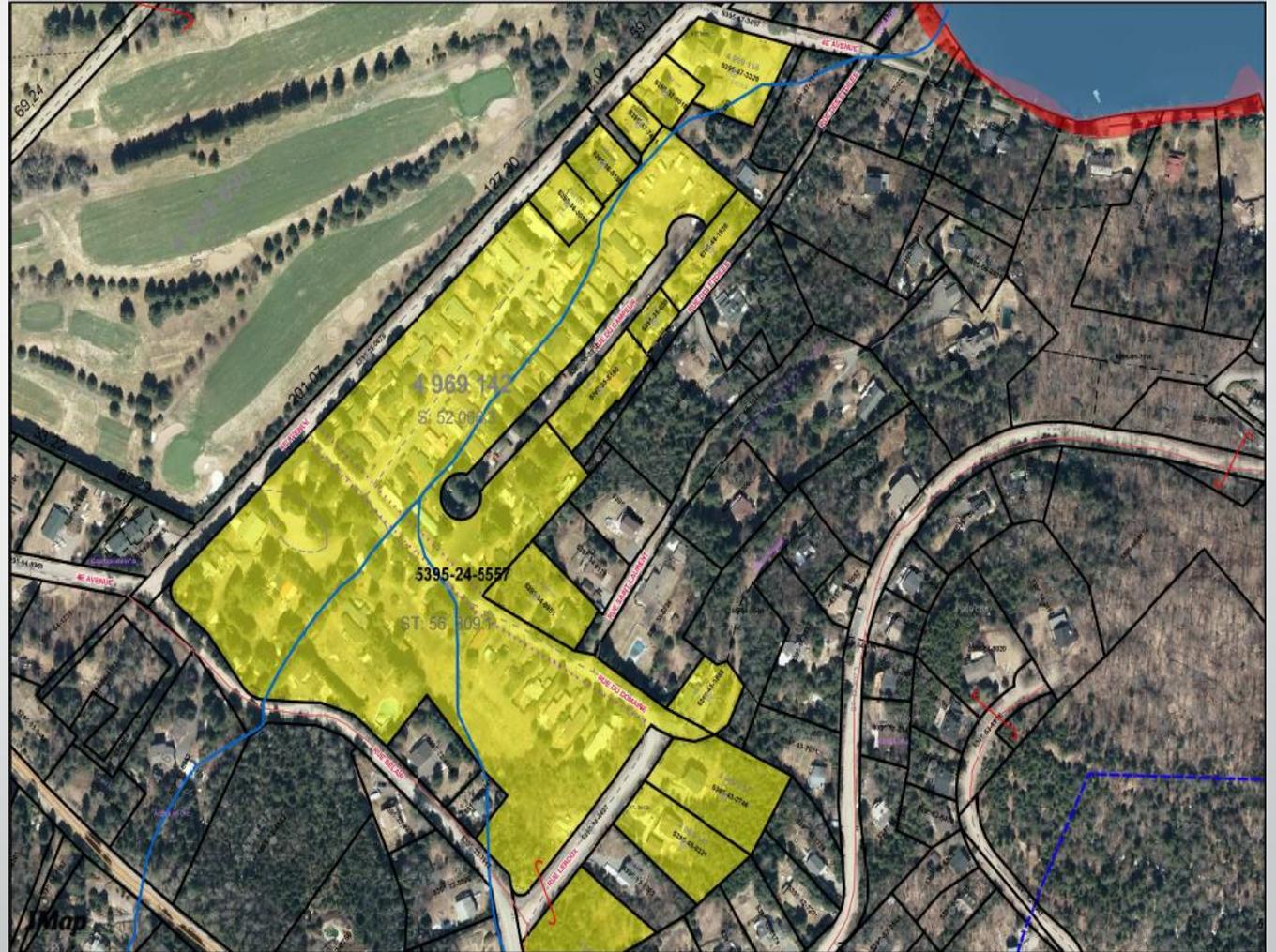


1. Objectifs de la soirée

- Comprendre la justification de ces travaux d'infrastructures
- Connaître l'impact fiscal et l'échéancier de ce projet
- Permettre à l'audience de poser des questions

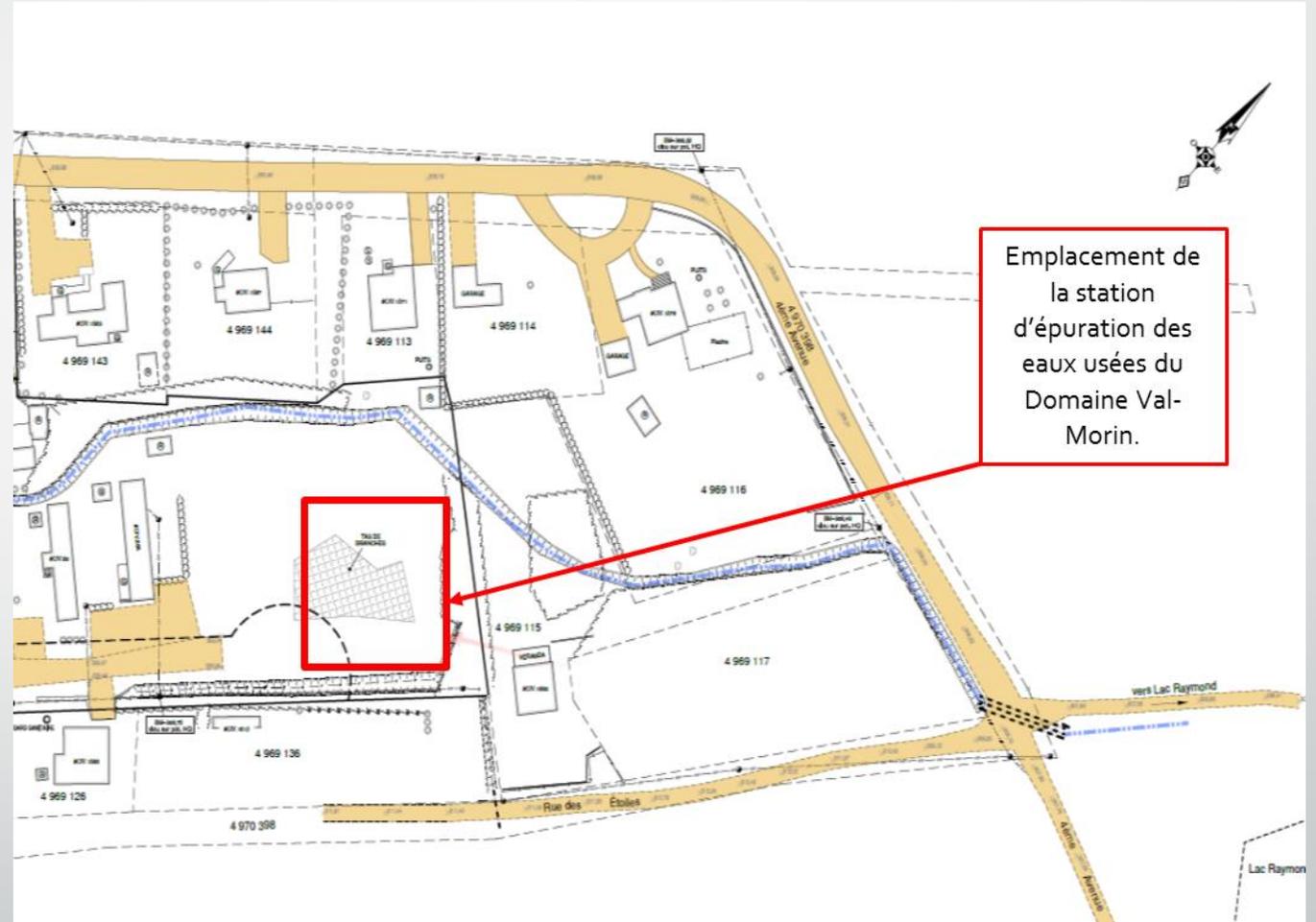
**Construire une
station d'épuration
des eaux usées et
un réseau d'égout
sanitaire et
d'aqueduc**

2. But des travaux



Construire une station d'épuration des eaux usées et un réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc

2. But des travaux



2. But des travaux

**Informations transmises au MAMOT
pour justifier l'octroi de l'aide financière de 2 495 245\$**

Inventaire et caractérisation des installations septiques du Domaine Val-Morin

Constats

- 59 résidences possèdent un puisard branché avec un tuyau perforé (trop plein). Sans ce dispositif, le puisard serait dysfonctionnel. Cela représente 70,2% des résidences.
- 15 résidences partagent un puisard commun dont 3 résidences sont branchées à un seul puisard.
- 12 résidences possèdent un puisard sous la résidence.
- 33 résidences sont localisées à moins de 15 mètres d'un cours d'eau.
- 10 résidences possèdent un puisard dysfonctionnel.

3. Estimation du coût des travaux

Projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées, d'un réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc dans le secteur du Domaine Val-Morin		
Coût des services professionnels	Estimation	Proportion
Plan et devis de la station d'épuration	117 479 \$	40%
Plan et devis du réseau d'aqueduc et d'égout collecteur	174 738 \$	60%
Sous-total	292 217 \$	100%
Coût net (sans la TPS)	306 791 \$	
Frais de financement 2 %	6 136 \$	
Total	312 927 \$	
Règlement d'emprunt no. 636	313 000 \$	
Coût des travaux pour la construction de la station d'épuration d'eaux usées et le réseau d'égout et d'aqueduc		
	Estimation	Proportion
Coût de construction de la station d'épuration (estimation étude préliminaire)	1 150 203 \$	40%
Coût de construction de l'égout collecteur et du réseau d'aqueduc	1 710 810 \$	60%
Sous-total	2 861 013 \$	100%
Coût net (sans la TPS)	3 003 706 \$	
Frais de financement 2 %	60 074 \$	
Total	3 063 780 \$	
Règlement d'emprunt no. 637	3 064 000 \$	
Emprunts totaux autorisés par les règlements no. 636 et 637	3 377 000 \$	

4. Répartition du coût des travaux dans les règlements d'emprunt nos. 636 et 637

Domaine Val-Morin				
Type de taxe	Secteur	Général		
Répartition des coûts	STE, aqueduc,égout 75 %	STE, aqueduc,égout 25 %	Répartition des montants	
	Coût	2 532 530 \$	844 177 \$	3 376 706 \$ 100%
Aide financière FEPTEU	1 871 434 \$	623 811 \$	2 495 245 \$	73,9%
Contribution	661 096 \$	220 365 \$	881 461 \$	26,1%

4. Répartition du coût des travaux dans les règlements d'emprunt nos. 636 et 637

Domaine Val-Morin		
Répartition de l'emprunt	75%	25%
Amortissement (années)	20	20
Taux d'intérêts	2,5%	2,5%
Versement annuel	42 407 \$	14 136 \$
Bassin de taxation	6 047 500 \$	445 410 440 \$



4. Répartition du coût des travaux dans les règlements d'emprunt nos. 636 et 637

Le mode de taxation est basé sur la valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation

5. Impact sur les comptes de taxes

Station d'épuration, réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc	Richesse foncière	Contribution à 75%	Contribution à 25%	TOTAL	Taxe de service égout	TOTAL incluant la taxe de service d'égout
Domaine Val-Morin (valeur 560 330 \$)	560 330 \$	3 947 \$	18 \$	3 965 \$	313 \$	4 278 \$
Unité Domaine Val-Morin (val. Moy. 44 117,50 \$)	44 118 \$	311 \$	1 \$	312 \$	313 \$	625 \$
Unité adj. Domaine Val-Morin (val. Moy. 156 400\$)	156 400 \$	1 102 \$	5 \$	1 107 \$	313 \$	1 420 \$
Unité adj. Domaine Val-Morin (de 200 000\$)	200 000 \$	1 409 \$	6 \$	1 415 \$	313 \$	1 728 \$

5. Impact sur les comptes de taxes

Station d'épuration, réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc	Valeur foncière	TOTAL incluant la taxe de service d'égout
Domaine Val-Morin	560 300 \$	4 278 \$
Unité Domaine Val-Morin valeur moyenne	44 118 \$	625 \$
Résidence	100 000 \$	1 028 \$
Unité adj. Domaine Val-Morin (val. Moy. 156 400\$)	156 400 \$	1 420 \$
Unité adj. Domaine Val-Morin (de 200 000\$)	200 000 \$	1 728 \$

6. Échéancier (2017)

23 mars	Adoption du règlement d'emprunt no. 637
24 mars	<u>Soirée de consultation publique</u>
10 avril	Tenue du registre du règlement d'emprunt no. 637
18 avril	Octroi du contrat aux professionnels
29 mai	Approbation du règlement d'emprunt no. 637
12 juin	Appel d'offres pour réaliser les travaux de la station d'épuration des eaux usées et du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc
15 septembre	Début des travaux
30 novembre	Fin des travaux



7. Questions-réponses

7. Questions-réponses

Les propriétaires pourront-ils rembourser leur portion de l'emprunt en un seul versement ?

NON

Le Ministère des Affaires municipales n'autorise pas cette pratique lorsque l'on applique la méthode de taxation basée sur l'évaluation.

7. Questions-réponses

Un propriétaire d'un terrain vacant peut-il demander une entrée d'eau ou d'égout sanitaire devant son terrain?

Oui

Le propriétaire doit informer la municipalité avant le début des travaux et indiquer l'emplacement des entrées d'aqueduc et d'égout sanitaire.

7. Questions-réponses

À quelle date est prévue la tenue du registre par lequel les personnes habiles à voter pourront demander la tenue d'un référendum pour approuver le règlement d'emprunt no. 637?

Le lundi 10 avril 2017

de 9h00 à 19h00

7. Questions-réponses

Quelles sont les personnes qui peuvent signer le registre et participer au référendum?

Les personnes habiles à voter. Les critères de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités s'appliquent à ce règlement d'emprunt.



7. Questions-réponses

Combien de signatures sont requises pour obtenir la tenue d'un scrutin référendaire?

21 signatures.

7. Questions-réponses

Le conseil est-il prêt à tenir un référendum pour faire approuver ce règlement d'emprunt?

Le conseil se prononcera après la tenue du registre et un avis public sera émis.

7. Questions-réponses

Si le conseil décide de tenir un référendum, quelle serait la date?

Le dimanche 28 mai 2017 de 10h à 20h.

Date à valider avec le conseil

7. Questions-réponses

Quelles sont les conséquences d'un refus d'approbation du règlement d'emprunt no. 637?

- **Les travaux ne seront pas réalisés.**
- **Perte de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral au montant de 2 495 245 \$.**
- **Perte de l'aide financière de la municipalité au montant annuel de 14 346 \$ qui totalise 286 920 \$ sur 20 ans**

2,8M \$

7. Questions-réponses

Quelles sont les conséquences d'un refus d'approbation du règlement d'emprunt no. 637?

- **Toutes les résidences dont l'installation septique n'est pas conforme à la Loi auront l'obligation de construire une installation septique conforme.**
- **Plusieurs résidences devront être déplacées à l'extérieur du Domaine Val-Morin.**

7. Questions-réponses

Que doit payer le propriétaire d'un terrain vacant?

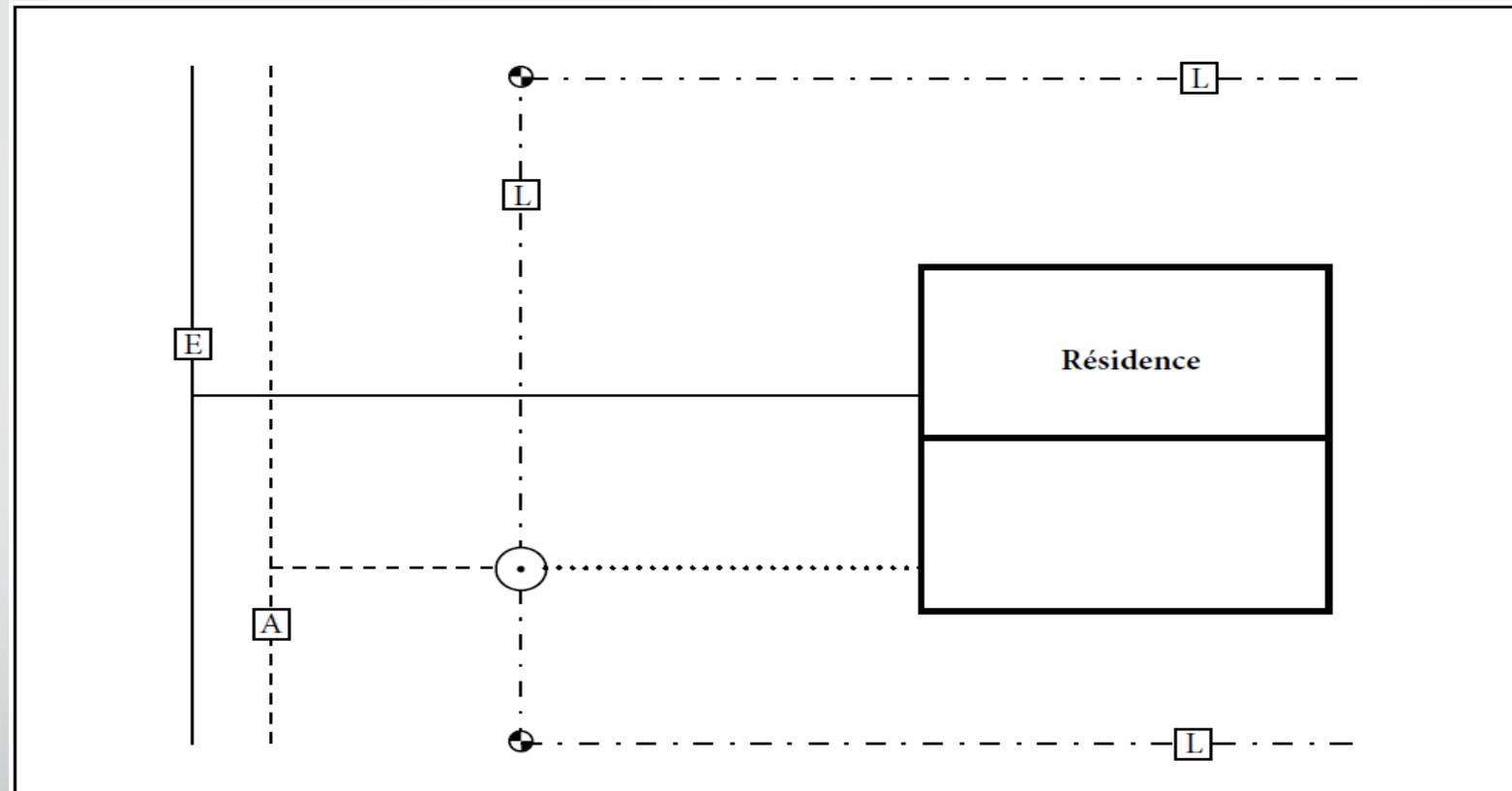
- **Le propriétaire devra payer la taxe spéciale liée au règlement d'emprunt no. 637.**
- **Aucune taxe de service d'égout sanitaire ne sera chargée au propriétaire d'un terrain vacant.**

7. Questions-réponses

Quelle est la responsabilité du propriétaire pour l'implantation de l'entrée d'eau et de l'égout sanitaire?

Les propriétaires doivent localiser l'emplacement des futures entrées d'eau et d'égout à la limite de leur propriété par un piquet.

7. Questions-réponses



---L--- Limite de propriété
---A--- Conduite d'aqueduc
---E--- Conduite d'égout
..... Conduite d'eau privée

○ Entrée d'eau
⊙ Borne d'arpentage

7. Questions-réponses

Pouvons-nous consulter ou obtenir une copie de la présentation?

Oui

- **Lundi matin le 27 mars 2017, la présentation sera accessible sur le site internet de la Municipalité.**
- **Vous pouvez demander une copie à la réception de la mairie.**



8. Questions de l'auditoire